

## BEAUJON-BICHAT : RAPPEL DES FAITS

**Septembre 2023**

**La fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon n'est pas d'utilité publique** L'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) projetait depuis 2015 de construire un nouveau campus hospitalo-universitaire à Saint-Ouen. Le projet, implanté sur le site d'une ancienne usine PSA, avait obtenu une déclaration d'utilité publique par le préfet de SeineSaint-Denis le 14 mars 2022. **Il se serait vu transférer les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat (Paris 18<sup>ème</sup>) et Beaujon (Clichy) qui auraient de fait été fermés sur leurs emplacements actuels.** La mise en service de ce nouveau site était prévue pour 2028.

Seulement, l'utilité publique d'un tel projet est contestée depuis le début par plusieurs syndicats et associations, dont Attac PNO, et le tribunal administratif de Montreuil vient de nous donner raison. Par une décision du 10 juillet 2023, les juges ont annulé la déclaration préfectorale d'utilité publique. Ils retiennent en effet que malgré un investissement de 1,3 milliard d'euros, le futur hôpital prévoyait de diminuer l'offre de soins hospitaliers. **En clair : l'AP-HP voulait supprimer des lits d'hôpital pour les habitants du nord de Paris et des Hauts-de-Seine, et du sud de la Seine-Saint-Denis.** Dans un « *territoire souffrant déjà d'importantes inégalités de santé* », le tribunal estimait comme les opposants au projet, que l'offre prévue était sous-dimensionnée pour répondre aux besoins de la population locale. En effet, dans leur décision les juges soulignent la réduction de l'offre de soins prévue : 941 lits d'hospitalisation au lieu de 1131 actuellement ; 173 places de médecine ambulatoire au lieu de 207. Et 2000 naissances accueillies par an au lieu de 3238 ! Et l'AP-HP d'expliquer que grâce à une meilleure fluidité de meilleurs plateaux techniques et davantage d'ambulatoire, nos quartiers gagneraient quand même au change grâce à une capacité d'accueil augmentée d'un quart ! « *L'amélioration du taux de rotation en ambulatoire n'était étayée par aucun élément crédible* » a tranché le tribunal.

L'AP-HP a d'ores et déjà annoncé vouloir faire appel de cette décision, mais pourrait à terme présenter une proposition améliorée.

**Pour rappel, le comité de défense des hôpitaux Bichat et Beaujon, qu'Attac PNO soutient, revendique la rénovation et le maintien des deux sites hospitaliers actuels.** La fermeture de la maternité, de son centre IVG et des services PMA sont d'autant plus absurdes que l'AP-HP venait d'inaugurer fin 2021 une des trois *Maisons des femmes* parisiennes au sein de l'hôpital Bichat dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Le maintien des hôpitaux Bichat et Beaujon rénovés permettrait non seulement d'échapper aux suppressions de lits, mais aussi de garantir la proximité de l'offre de soins avec les habitants, et accessoirement à réduire les temps de trajet en cas d'urgence.

**Octobre 2023**

### **Hôpital Grand Paris Nord à Saint-Ouen : la justice décidera de son avenir « dans deux ou trois semaines »**

La déclaration d'utilité publique nécessaire pour bâtir cet établissement avait été, fait rarissime, annulée en juillet par le tribunal administratif de Montreuil. L'AP-HP a fait appel et la cour d'appel de Paris doit se prononcer sur cette décision. Il est à noter que, dans la décision du tribunal administratif de Montreuil, un vice de procédure avait été relevé : une contre-expertise sur l'évaluation socio-économique réalisée par le commissariat général de l'investissement, n'a jamais été versée à l'enquête publique.

Mais la régularisation est possible, préconise la rapporteure publique de la cour d'appel. Nous serions, d'après la cour, face à un projet d'intérêt majeur, dont les inconvénients ne sont pas de nature à retirer l'utilité publique ! De quoi donner le sourire à l'avocat de l'APHP !

Présents à l'audience, les représentants des collectifs, s'étranglent en silence. La contreexpertise socio-économique de 83 pages qui émettaient de nombreuses critiques, ils n'en ont jamais eu connaissance. Jusqu' à ce que leur avocat la déniche au moment de former le recours contre la déclaration d'utilité publique en 2022. Pourquoi n'a-t-elle jamais été versée à l'enquête publique ? Il demande à la justice d'ordonner une expertise indépendante pour faire la transparence sur les chiffres.

Il faut donc attendre fin octobre/début novembre, pour connaître la décision de la cour d'appel.

### **La justice reconnaît en appel l'utilité publique de l'hôpital Grand- Paris Nord et décide d'une nouvelle consultation publique**

La cour administrative d'appel reconnaît le « caractère d'utilité publique » du projet mais confirme le vice de procédure et donne six mois à l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP) pour régulariser la situation. Ce qui n'empêche pas le chantier de se poursuivre.

Dans une décision du 24 octobre 2023, la Cour administrative d'appel de Paris ci a contredit le tribunal administratif de Montreuil qui avait annulé la déclaration d'utilité publique.

Pour la Cour administrative d'appel, « *il n'appartient pas au juge administratif d'apprécier l'opportunité du projet de réalisation du CHUGPN au regard d'autres projets possibles, non plus que d'apprécier le dimensionnement exact de chacune des activités de soins* ». Enfin, les pertes d'emplois alléguées par les opposants "*ne sont pas établies*", c'est donc "*à tort*" que le tribunal administratif de Montreuil a considéré que l'opération ne présentait pas d'utilité publique.

L'AP-HP se félicite de cette décision et entend poursuivre le projet.

Cependant, les opposants obtiennent, en partie, satisfaction car la cour d'appel reconnaît qu'il y a bien eu un vice de procédure dans la consultation publique. En effet, un document d'expertise indépendant qui remettait en cause les capacités d'accueil du nouvel hôpital et son coût économique n'a pas été versé au dossier

de l'enquête publique. Pour la Cour, cette absence a « *eu pour effet de nuire à l'information complète des personnes intéressées* ».

La cour administrative d'appel ordonne donc à l'AP-HP d'organiser dans un délai de six mois « *une nouvelle consultation de la population, portant sur un dossier d'enquête publique comprenant l'ensemble des documents requis* ».

Le combat continue donc pour les opposants au projet.

## Janvier 2024

### Le Préfet a fixé les dates de la nouvelle enquête publique

En octobre dernier la cour administrative d'appel de Paris avait confirmé l'utilité publique du projet d'hôpital Grand Paris Nord porté par l'AP-HP (voir lettres précédentes), mais elle avait donné 6 mois à l'Etat pour procéder à une nouvelle enquête publique. Le Préfet de SeineSaint-Denis vient d'en préciser les dates. Celle-ci se déroulera du 29 janvier au 4 mars inclus "*soit une durée de 36 jours consécutifs, sur le territoire de Saint-Ouen-sur-Seine, au siège de l'établissement public territorial Plaine commune et au siège de la préfecture de Seine-SaintDenis*", précise l'arrêté préfectoral du 22 décembre.

Le dossier d'enquête publique régularisé sera consultable à la préfecture de Bobigny ou en version électronique sur le site registre-numérique. Ci-dessous, le lien pour répondre à l'enquête publique :

<https://www.registre-numerique.fr/dup-mec-du-chu-grand-paris-nord/deposer-sonobservation?fbclid=IwAR1cYZMTfESNSoICifbbEs6js9SbnthG8xGtFQG8uSr5ZoebxSM7CwLrMfc7>

Suite à la nomination de Catherine Vautrin à la santé, une demande de rendez-vous lui a été adressée par courrier.